SABLÉ TT
Club de Tennis de Table de Sablé

MÉCÉNAT
GUIDE DU PARTICULIER

Devenez donateur bienfaiteur !

Ce que dit la loi si vous êtes un particulier

La loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations prévoit que les dons effectués au titre du mécénat, par les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu, entraînent une réduction d'impôts égale à 66% de la somme versée, pris dans la limite de 20% du revenu imposable (Art. 200 du code général des impôts).

PARMI LES ORGANISMES ÉLIGIBLES, LA LOI STIPULE QUE LES VERSEMENTS EN ARGENT OU EN NATURE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS AU PROFIT D'ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE ÉDUCATIF, SOCIAL, SCIENTIFIQUE, PHILANTHROPIQUE, HUMANITAIRE, FAMILIAL, CULTUREL, OU SPORTIF, TEL LE SABLÉ TT.

En devenant mécène de notre club

- **Vous vous associez à la bonne image de notre sport :** populaire, en compétition ou en loisirs, il fait vibrer plus de 3,5 millions de français !
- **Vous participez à la réussite de notre politique :** formation des jeunes, convivialité entre les générations, proximité, implication dans la vie locale (participation à des manifestations, création d'événements), développement de la pratique pongiste.
- **Vous bénéficiez des avantages de la loi sur le mécénat du 1er août 2003.**

Trève de blabla, ce qu'il faut retenir :

CONCRÈTEMENT :

A SAVOIR : Pas besoin d'être adhérent pour être donnateur !

1. Vous faites un don au club.
2. Nous vous délivrons un «reçu au titre de don» Cerfa n°11580*03 (à conserver) qui vous donne droit à une réduction d'impôt.
3. Vous indiquez le montant de votre don sur votre déclaration d'impôts dans la ligne 7UF.
4. La défiscalisation de 66% du montant de votre don vous est ensuite notifiée sur votre avis d'imposition.
5. Nous vous offrons une contrepartie de 25% (plafonnée à 65 €) de votre don sur :
   - sur du matériel de ping (raquette, maillot, etc.),
   - sur votre entrée à la Fête du Club ou autre évènement.

VOS SOUTIENS CONTRIBUENT À :

- L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT DE MATÉRIEL.
- AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOS ENTRAINEMENTS.
- DÉVELOPPER NOTRE CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET SPORTIVE.
- METTRE EN PLACE DES STAGES DE VACANCES.
- FAIRE ÉMERGER ET DÉVELOPPER LE POTENTIEL DE NOS JOUEURS.

Montant du don	50 €	100 €	150 €	200 €	300 €	400 €
Défiscalisation 66%	33 €	66 €	99 €	132 €	198 €	264 €
Contrepartie 25%	12,50 €	25 €	37,50 €	50 €	65 €	65 €
Coût réel pour vous	4,50 €	9 €	13,50 €	18 €	37 €	71 €

UN PETIT EXEMPLE :

YEAH!

Vous faites un don de 100 € au club.
Et vous nous avez commandé une raquette pour votre enfant.

66% x 100 = 66 ⟹ Vous défiscalisez 66 € !
25% x 100 = 25 ⟹ Nous déduisons 25 € sur le prix de la raquette !

Votre don de 100 € ne vous coûte donc que 9 € !

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?
VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON ?

CONTACTEZ-NOUS !

DÈS QUE POSSIBLE POUR BÉNÉFICIER DE LA DÉFISCALISATION DÈS L'ANNÉE PROCHAINE !

sablett@laposte.net
06.31.60.58.52

sablett.fr